

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 11 août 2014**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Gaétan Haché  
Jean-Claude Guindon  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absences motivées :

Monsieur le conseiller Jean-François Girard  
Monsieur le conseiller Yves Lavoie

Dans la salle : 30 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2014-08-215 Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller Luc Lemire divulgue au Conseil municipal son intérêt au point 23) *Autorisation de paiement pour une réclamation pour dommage sur un véhicule*, et par conséquent, s'abstient aux délibérations portant sur ce point.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Correspondance;
6. Période de questions relative à l'ordre du jour;
7. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juillet 2014;
8. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2014;

9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le 1323, chemin d'Oka (lots P-173, P-174, P-175 et P-176) : matricule : 6439-39-8450 : Demande d'autorisation pour aliéner une partie de la terre agricole;
10. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - 10, rue du Chalutier (lots 15-2-131 et 15-2-135) : matricule : 5239-77-4271 : Démolition et reconstruction de la résidence unifamiliale isolée;
  - 11, rue Notre-Dame (lots P-195-110, 195-111 et P-195-112) : matricule : 5936-30-9248 : Installation de deux enseignes murales et d'une enseigne sur poteau.
11. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 108, rue du Croissant de Belleville (lot 388-11) : matricule : 5937-51-1939 : Nouvelle construction unifamiliale isolée;
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement no 2008-84 portant sur le contrôle animalier;
13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité d'Oka;
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement no 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
15. Adoption du projet de règlement numéro 2014-121 modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
16. Attribution du contrat pour le lignage de rues 2014;
17. Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte;
18. Installation de panneaux « Arrêt » aux intersections des rues Lafontaine et Saint-Jean-Baptiste;
19. Autorisation au directeur des services techniques à déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques pour modification d'un certificat d'autorisation émis pour la station de pompage Olier;
20. Adoption du Règlement no 2014-120 modifiant le règlement 2008-71 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Oka;
21. Nomination d'un représentant et d'un substitut de la Municipalité d'Oka au Comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes;
22. Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes- Demande de partenariat annuel;
23. Autorisation de paiement pour une réclamation pour dommage sur un véhicule;
24. Demandes d'aide financière;
25. Exposition *Visâges et témoignâges* – Résolution de félicitations;
26. Autres sujets :
  - a)
  - b)
  - c)
27. Comptes payés et à payer;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

**2014-08-216 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**Rapport des comités municipaux**

Le conseiller Jean-Claude Guindon fait mention au Conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle, de la tenue d'activités spéciales dans le cadre de la Semaine des marchés publics le 16 août prochain.

**Correspondance**

**1. MRC de Deux-Montagnes**

Transmission de la résolution 2014-087 relative au comité administratif.

**2. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Surveillance de la qualité de l'eau des sources d'approvisionnement en eau potable.

**3. Ministère de la Culture et des Communications**

Confirmation d'une aide financière de 6 900 \$ dans le cadre du projet *Développement des collections de la bibliothèque d'Oka*.

**Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 05.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 06.

**2014-08-217 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juillet 2014**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juillet 2014.

ADOPTÉE

**2014-08-218 Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2014**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2014.

ADOPTÉE

**2014-08-219 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le 1323, chemin d'Oka (lots P-173, P-174, P-175 et P-176) : matricule : 6439-39-8450 : Demande d'autorisation pour aliéner une partie de la terre agricole**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été déposée au service d'urbanisme le 17 juillet 2014 afin de procéder à l'aliénation des lots P-173, P-174, P-175 et P-176 pour une superficie totale de 35,4 arpents et conserver un droit d'aliénation sur les lots P-174, P-175 et P-176 pour une superficie de 36,6 arpents;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P - 41.1) exige en vertu de l'article 29 que soit déposée une demande d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes 2005-01 autorise ce type de procédure;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement de zonage 91-4;

CONSIDÉRANT que la demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 30 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que la terre agricole à aliéner sera acquise par un exploitant agricole pour des fins de cultures maraîchères;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée en tenant compte des critères visés à l'article 62 Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que la demande ne nuira pas au potentiel des lots à aliéner ni des lots à conserver;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la continuité des activités agricoles des lots à aliéner et à conserver;

CONSIDÉRANT que la demande ne nuira pas à l'homogénéité de ce secteur agricole;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de conserver des propriétés foncières dont leurs superficies sont suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil appuie la demande d'autorisation afin de permettre l'aliénation des lots P-173, P-174, P-175 et P-176 pour une superficie totale de 35,4 arpents et conserver un droit d'aliénation sur les lots P-174, P-175 et P-176 pour une superficie de 36,6 arpents.

ADOPTÉE

**2014-08-220 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées lors de la réunion du comité consultatif du 30 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA sont conformes aux règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 10, rue du Chalutier (lots 15-2-131 et 15-2-135) : matricule : 5239-77-4271 : Démolition et reconstruction de la résidence unifamiliale isolée;
- ✓ 11, rue Notre-Dame (lots P-195-110, 195-111 et P-195-112) : matricule : 5936-30-9248 : Modification de deux enseignes murales et d'une enseigne sur poteau.

ADOPTÉE

**2014-08-221 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 108, rue du Croissant de Belleville (lot 388-11) : matricule : 5937-51-1939 : Nouvelle construction unifamiliale isolée**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de PIIA a été déposée au service d'urbanisme le 21 juillet 2014 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 30 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 108, rue du Croissant de Belleville (lot 388-11) pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, et ce conditionnellement à ce que le déclin de fibre de bois soit installé uniquement à l'horizontale pour les murs latéraux et arrière.

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2008-84 portant sur le contrôle animalier**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement no 2008-84 portant sur le contrôle animalier.

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité d'Oka**

Le conseiller Luc Lemire donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement relatif à l'installation, à l'utilisation et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité d'Oka.

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2014-08-222 Adoption du projet de règlement 2014-121 modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2014-121 modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**2014-08-223 Attribution du contrat de lignage des rues 2014**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au lignage routier et de divers autres sites;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de l'entreprise M.R.Q.;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise M.R.Q. pour la réalisation du lignage routier au coût de 14 080,30 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit soustraite du budget d'opération.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2014-08-224 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte**

**CONSIDÉRANT** que La Vagabonde traverse une partie du territoire de la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que ce tronçon de La Vagabonde est balisé aux couleurs de la Route verte;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka assume l'entière responsabilité de l'entretien de ce corridor pour le tronçon de 3,18 kilomètres situé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que dans ce tronçon, la Vagabonde adopte trois configurations distinctes, soit 0,73 kilomètre en piste cyclable, 0,04 kilomètre de bande cyclable et 2,41 kilomètres en chaussée désignée;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka confirme l'accès libre et gratuit pour tous les utilisateurs du réseau de la Route verte;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité d'Oka adresse une demande au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

**QUE** la Municipalité précise que la demande concerne spécifiquement le tronçon de 3,18 kilomètres de La Vagabonde balisé aux couleurs de la Route verte et localisé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2014-08-225 Installation de panneaux « Arrêt » à l'intersection des rues Lafontaine et Saint-Jean-Baptiste**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le service de la voirie à installer quatre panneaux de signalisation « Arrêt » à l'intersection des rues Lafontaine et Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

**2014-08-226 Autorisation au directeur des services techniques à déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques pour modification d'un certificat d'autorisation émis pour la station de pompage Olier**

**CONSIDÉRANT** le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en date du 31 août 2011, dossier 7430-15-01-72032-00 / 400824403 pour la réalisation des travaux de réfection de la station de pompage Olier;

**CONSIDÉRANT** que la conduite de surverse de la station de pompage Olier a subi des dommages par les glaces au cours de l'hiver 2013-2104;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande doit être adressée au MDDELCC en vue de procéder à un nouvel enrochement par des roches d'un plus gros diamètre afin de protéger la conduite;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à faire une demande de modification au certificat d'autorisation émis en date du 31 août 2011, dossier 7430-15-01-72032-00 / 400824403, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de permettre un enrochement d'un plus gros diamètre pour protéger la conduite de surverse de la station de pompage Olier.

**QUE** ce Conseil autorise le paiement de 276 \$ à l'ordre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le traitement de la demande de certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

**2014-08-227 Adoption du Règlement numéro 2014-120 modifiant le Règlement 2008-71 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Oka**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Règlement numéro 2014-120 modifiant le Règlement 2008-71 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Oka.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**2014-08-228 Nomination d'un représentant et d'un substitut de la Municipalité d'Oka au Comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne Luc Lemire à titre de représentant de la Municipalité d'Oka au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Deux-Montagnes.

**QUE** ce Conseil désigne Pascal Quevillon à titre de représentant substitut de la Municipalité d'Oka au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE



**2014-08-229 Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Deux-Montagnes – Demande de partenariat annuel**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat de la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes offrant une visibilité sur l'ensemble des activités inscrites à la programmation 2014-2015;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte de verser la somme de 1 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes aux fins d'un partenariat pour la programmation 2014-2015.

ADOPTÉE

À 20 h 10, le conseiller Luc Lemire quitte son siège en raison de sa divulgation d'intérêt en début de séance.

**2014-08-230 Autorisation de paiement pour une réclamation pour dommage sur un véhicule**

**CONSIDÉRANT** l'incident survenu le 6 juillet 2014, dans le stationnement de la Mairie, causant un dommage au véhicule d'un particulier;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte de défrayer les coûts de réparation d'un véhicule d'un particulier suite à l'incident survenu le 6 juillet 2014 dans le stationnement arrière de la Mairie.

ADOPTÉE

À 20 h 11, le conseiller Luc Lemire reprend son siège.

**2014-08-231 Demandes d'aide financière**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Poirier et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Tournoi de baseball Midget de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	300,00 \$
Festivent	350,00 \$
Club de voile Marina d'Oka	200,00 \$
Rallye de la Maison des Jeunes d'Oka	3 000,00 \$
Jardins solidaires pour un village sans faim	150,00 \$

ADOPTÉE

**2014-08-232 Exposition Visâges et témoignâges**

**CONSIDÉRANT** l'exposition *Visâges et témoignâges* tenue à l'Église d'Oka au cours du mois de juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Les petits frères des pauvres souligne son 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence cette année;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de cet anniversaire, La Fondation de l'Église d'Oka s'est associée à cet organisme afin de présenter une exposition immortalisant les portraits de personnes dont l'âge varie de 66 à 99 ans;

**CONSIDÉRANT** que cette exposition a connu un franc succès auprès des visiteurs;

Il est unanimement résolu

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement la Fondation de l'Église d'Oka ainsi que Les petits frères des pauvres pour leur succès remporté dans la présentation de l'exposition *Visâges et témoignâges* en juillet dernier.

ADOPTÉE

**2014-08-233 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 31 juillet 2014 au montant de 196 270,69 \$, les factures à payer au 11 août 2014 au montant de 281 778,59 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014 (personnel et Conseil) au montant de 154 570,02 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 13.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 48.

### **2014-08-234 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**